

ST BENOIT LA FORET

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 Juillet 2011**

Etaients présents (10) : Mr Didier GUILBAULT, Mr Jean-Charles CARRE, Mr Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Véronique SANTERRE, Mr Roger AUPETIT, Mr René DAUDIN, Mme Renée THEVES.

Etaients absents représentés (3) :

Mr Eric MOUTARDIER, pouvoir à Thierry BENOIST
Mme Chantal PACHET, pouvoir à Sylvie JAILLOUX
Mr Jean-Michel CASSAGNE, pouvoir à Roger AUPETIT

Etait absente (1) : Mme Marylène PERRIGAULT

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 17 juin 2011.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale :

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre et Loire adressé pour avis par M. le Préfet par courrier daté du 06 mai 2011 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) Confirme son total accord et son engagement dans la conduite et la réussite du processus de fusion entre les 3 Communautés de communes de Rivière-Chinon-St Benoît la Forêt, du Véron et de la Rive Gauche de la Vienne.

2) Considère comme cohérente et pertinente la proposition du SDCI de regroupement au sein d'un même EPCI de ces 3 Communautés avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil ; en revanche, prenant acte des délibérations des communes du Pays de Bourgueil, le Conseil municipal souhaite que cette hypothèse soit revue dans un calendrier moins contraint qui laissera à ces communes le temps de mener à bien leur projet communautaire et d'analyser les avantages et inconvénients des différentes options envisageables.

3) Manifeste son ouverture pour des rapprochements avec des communes proches du périmètre défini par le projet de fusion des 3 communautés de communes (Véron-Rive Gauche-RCStB) dans la logique des critères définis et en particulier celui de la solidarité et de la cohérence des bassins de vie.

Les découpages administratifs que représentent les limites cantonales ne correspondent pas à la réalité des bassins de vie et ne doivent, en aucune manière, constituer des freins à la recomposition des communautés de communes dans l'intérêt de leurs habitants.

Ces rapprochements ne peuvent être envisagés que sur la base d'un engagement volontaire pour les collectivités locales concernées.

4) Donne un avis favorable aux propositions du SDCI sur la question relative aux syndicats pour ce qui concerne :

- SMICTOM du Chinonais,
- Syndicat Intercommunal du Val de Vienne,
- Syndicat Mixte du Pays du Chinonais,
- Syndicat pédagogique Rivarennais-Rigny Ussé-Saint Benoit la Forêt,

Même si le syndicat SIAEP Basse Vallée de l'Indre ne s'est pas prononcé à ce jour, la présence des deux forages alimentant ce syndicat sur le territoire de la future communauté issue de la fusion des communautés de communes de Rivière-Chinon-St Benoit la Forêt, du Véron et de la Rive Gauche de la Vienne, nous invite à refuser la fusion du SIAEP avec la communauté de communes du Pays d'Azay le Rideau.

Départ de Jean-Charles CARRE à 19 H 55, pouvoir à Didier GUILBAULT.

2. Subventions 2011 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

NOM	Subventions 2011
Entente Sportive	1 525 €
Comité des Fêtes	610 €
Amicale des Anciens	610 €
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Association des Anciens Combattants	450 €
APE « Trivillage »	150 €
Ecole intercommunale de Football	700 €
Amicale des Chasseurs (Mrs BENOIST et CARRE membres de l'association, ne prennent pas part au vote)	300 €

Subventions – Transport scolaire 2010/2011 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer aux parents d'élèves une subvention de 40 € par élève, représentant un tiers du coût annuel acquitté par les familles, au titre du transport scolaire du secondaire de l'année 2010/2011,

AUTORISE le maire à mandater la subvention au profit des parents d'élèves,

DIT que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2011 – article 6745.

3. Questions diverses :

- Lecture des courriers : réponses des demandes de subvention FDTP, DETR,
- Avis sur l'arrêté permanent pour les plans d'eau (baignade interdite, pêche)
- Tous à vélo : 1^{er} Samedi de Juin 2012
- La Loire à Vélo,
- Info SNCF (plus de train pour le mois d'Août),
- Salon des Maires à PARIS, se renseigner des dates.

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT